



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

**COMPTE RENDU  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

LUNDI 20 JUILLET 2020

Nombre de conseillers : 30

- Présent(e)s : 26
- Pouvoirs : 3
- Excusé(e)s :
- Absent(e)s non excusé(e)s : 1

L'an deux mil vingt, le 20 Juillet, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 10 juillet, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle Vogelant de l'Espace Jean Gabin à Chaponnay, sous la présidence de Monsieur le Président, Pierre BALLELIO.

Secrétaire : Mme Sandra BULLION

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Nicolas VARIGNY, Cécile SUBRA, (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sylvie ALBANI, Chrystelle REMY, Martine JAMES (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Lilian CARRAS, Mireille SIMIAN, René MARTINEZ, Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Philippe BULINGE (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Marie-Laure SALAMONE (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Roberto POLONI, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Patrice LAVERLOCHERE, Justine BONNARD, (Ternay)

Pouvoirs :

Mme Maryse MERARD a donné pouvoir à M. Raymond DURAND (Chaponnay)  
Mme Pascale LUCARELLI a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)  
M. Christophe TEZENAS DU MONTCEL a donné pouvoir à Mme Mireille BONNEFOY (Sérézin du Rhône)

Excusé(e)s :

/

Absent non excusé :

Mme Valérie ALLAGNAT (Chaponnay)

---

**RAPPORT 1 : Election des conseillers communautaires au Syndicat d'Etudes et de Programmation de l'Agglomération Lyonnaise (SEPAL)**

---

**Rapporteur : Monsieur Pierre BALLELIO, Président**

**Vu le Procès-verbal de l'élection des délégués annexé à la présente délibération ;**

***Vu le résultat du scrutin, le conseil communautaire :***

- **ELIT au scrutin secret les 4 conseillers titulaires et les 4 conseillers suppléants suivants pour représenter la CCPO au SEPAL :**

Délégués titulaires :

- Michel BOULUD
- Sylvie CARRE
- Patrice BERTRAND
- Nicolas VARIGNY

Délégués suppléants :

- Timotéo ABELLAN
- Mattia SCOTTI
- René WINTRICH
- Mireille BONNEFOY

---

**RAPPORT 2 : Election des conseillers communautaires au Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagères (SITOM)**

---

**Rapporteur : Monsieur Pierre BALLELIO, Président**

**Vu le Procès-verbal de l'élection des délégués annexé à la présente délibération ;**

***Vu le résultat du scrutin, le conseil communautaire :***

- **ELIT au scrutin secret** les 7 conseillers titulaires et les 7 conseillers suppléants suivants pour représenter la CCPO au SITOM :

Délégués titulaires :

- Sylvie ALBANI
- Nicolas VARIGNY
- Gérald COSTE
- René MARTINEZ
- Thierry GAT
- Jules JOASSARD
- Thierry DESCHANEL

Délégués suppléants :

- Yvan PATIN
- Raymond DURAND
- Alexandre DESCOLLONGES
- René WINTRICH
- Pascal BERMOND
- Jean-Luc ROCA-VIVES
- Alain ROUCHON

---

**RAPPORT 3 : Election des conseillers communautaires au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Assainissement de la Vallée de l'Ozon (SMAAVO)**

---

**Rapporteur : Monsieur Pierre BALLELIO, Président**

**Vu le Procès-verbal de l'élection des délégués annexé à la présente délibération ;**

***Vu le résultat du scrutin, le conseil communautaire :***

- **ELIT au scrutin secret** les 7 conseillers titulaires et les 7 conseillers suppléants suivants pour représenter la CCPO au SMAAVO au titre de la compétence GEMAPI :

Délégués titulaires :

- Jean-Philippe CHONE
- Michel BOULUD
- Pierre BALLELIO

- Timotéo ABELLAN
- Raymond DURAND
- Mattia SCOTTI
- Mireille BONNEFOY
  
- Délégués suppléants :
- Patrice BERTRAND
- Marie-Laure SALAMONE
- Lilian CARRAS
- Sandra BULLION
- Nicolas VARIGNY
- Patrice LAVERLOCHERE
- Christophe TEZENAS DU MONTCEL
  
- **ELIT au scrutin secret** les 7 conseillers titulaires et les 7 conseillers suppléants suivants pour représenter la CCPO au SMAAVO au titre de la compétence complémentaire à GEMAPI :

Délégués titulaires :

- Jean-Philippe CHONE
- Michel BOULUD
- Pierre BALLELIO
- Timotéo ABELLAN
- Raymond DURAND
- Mattia SCOTTI
- Mireille BONNEFOY

Délégués suppléants :

- Patrice BERTRAND
- Marie-Laure SALAMONE
- Lilian CARRAS
- Sandra BULLION
- Nicolas VARIGNY
- Patrice LAVERLOCHERE
- Christophe TEZENAS DU MONTCEL

---

## **RAPPORT 4 : Election des conseillers communautaires au Syndicat Rhodanien de Développement du Câble (SRDC)**

---

**Rapporteur : Monsieur Pierre BALLELIO, Président**

Vu le Procès-verbal de l'élection des délégués annexé à la présente délibération ;

**Vu le résultat du scrutin, le conseil communautaire :**

- **ELIT au scrutin secret** les conseillers titulaires et les 7 conseillers suppléants suivants pour représenter la CCPO au SRDC :

Délégués titulaires :

- Jean-Philippe CHONE
- Nicolas VARIGNY
- Timotéo ABELLAN
- René MARTINEZ
- Christophe TEZENAS DU MONTCEL
- Michel BOULUD
- Marie-Thérèse RIVIERE-PROST

Délégués suppléants :

- Patrice BERTRAND
- Cécile SUBRA
- Sandra BULLION
- Pierre BALLELIO
- Mireille BONNEFOY
- Marie-Laure SALAMONE
- Mattia SCOTTI

---

**RAPPORT 5 : Désignation du représentant de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon au sein de l'Association des maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalité (AMF 69)**

---

**Rapporteur : Nicolas VARIGNY, 1<sup>er</sup> Vice-Président**

---

*Vu les résultats du vote, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **DESIGNE** en tant que représentant de la CCPO au sein du comité de l'Association des maires du Rhône et de la Métropole de Lyon et des Présidents d'intercommunalité : Pierre BALLELIO.

---

**RAPPORT 6 : Désignation des membres titulaires et suppléants de la Commission Intercommunale des Impôts Directs**

---

**Rapporteur : Mireille BONNEFOY, Vice-Présidente déléguée aux finances**

---

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue :*

- **27 VOTES POUR** : Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Nicolas VARIGNY, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sylvie ALBANI, Chrystelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennnes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Mireille SIMIAN, René MARTINEZ, Pascale LUCARELLI, Lilian CARRAS (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL, Philippe BULINGE (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD, Marie-Laure SALAMONE (Simandres), Mattia

SCOTTI, Béatrice CROISILE, Roberto POLONI, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Patrice LAVERLOCHERE, Justine BONNARD, (Ternay)

**2 ABSTENTIONS** : Martine JAMES (Communay) et Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon)

- **PROPOSE** une liste de 40 contribuables, annexée à la présente délibération, remplissant les conditions sus-indiquées ;
- **CHARGE** M. le Président de la CCPO à communiquer ladite liste à M. le Directeur Départemental des Finances publiques

---

#### **RAPPORT 7 : Création d'une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges**

---

**Rapporteur** : Mireille BONNEFOY, Vice-Présidente déléguée aux finances

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** la création d'une Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT) ;
- **PRECISE** que cette commission comprend 2 représentants par commune ;
- **NOTIFIE** la présente délibération aux 7 communes afin que chaque conseil municipal puisse désigner ses membres.

---

#### **RAPPORT 8 : DM n°2 BP CCPO**

---

**Rapporteur** : Madame Mireille BONNEFOY, Vice-Présidente déléguée aux Finances

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue :*

**28 VOTES POUR** : Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Nicolas VARIGNY, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sylvie ALBANI, Chrystelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Mireille SIMIAN, René MARTINEZ, Pascale LUCARELLI, Lilian CARRAS (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD, Marie-Laure SALAMONE (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Roberto POLONI, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Patrice LAVERLOCHERE, Justine BONNARD, (Ternay)

**1 ABSTENTION** : Philippe BULINGE (Sérézín du Rhône)

- **APPROUVE** la Décision Modificative N°2 du BP de la CCPO 2020 telle qu'annexée à la présente délibération.

---

#### **RAPPORT 9 : DM n°1 BP ZAC Charvas 2**

---

**Rapporteur** : Mireille BONNEFOY, Vice-Présidente déléguée aux finances

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue :*

**28 VOTES POUR :** Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Nicolas VARIGNY, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sylvie ALBANI, Chrystelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennnes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Mireille SIMIAN, René MARTINEZ, Pascale LUCARELLI, Lilian CARRAS (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD, Marie-Laure SALAMONE (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Roberto POLONI, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Patrice LAVERLOCHERE, Justine BONNARD, (Ternay)

**1 ABSTENTION :** Philippe BULINGE (Sérézín du Rhône)

- **APPROUVE** la Décision Modificative N°1 au BP annexe 2020 de la ZAC CHARVAS 2 telle qu'annexée à la présente délibération.

---

#### **RAPPORT 10 : Election des membres de la commission spéciale dédiée à l'entente avec la commune de Solaize au sujet de l'Ecole de musique de l'Ozon (EMO)**

---

**Rapporteur :** Mireille BONNEFOY, Vice-Présidente déléguée aux écoles de musique

**Vu** le Procès-verbal de l'élection des représentants annexé à la présente délibération ;

**Vu le résultat du scrutin, le conseil communautaire :**

- **ELIT au scrutin secret** les 3 représentants suivants pour la CCPO à la commission spéciale d'entente de l'Ecole de Musique de l'Ozon suivant :
  - 1<sup>er</sup> représentant : Mireille BONNEFOY
  - 2<sup>ème</sup> représentant : Pascale LUCARELLI
  - 3<sup>ème</sup> représentant : Marie-Thérèse RIVIERE-PROST

---

#### **RAPPORT 11 : Règlement intérieur de l'EMO**

---

**Rapporteur :** Mireille BONNEFOY, Vice-Présidente déléguée aux écoles de musique

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **ADOpte** le règlement intérieur de l'EMO annexé à la présente délibération.

---

#### **RAPPORT 12 : Cotisations de l'EMO saison 2020/2021**

---

**Rapporteur :** Mireille BONNEFOY, Vice-Présidente déléguée aux écoles de musique

**Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :**

- **ADOpte** les cotisations pour la saison 2020/2021 comme suit :

| ANNEE SCOLAIRE<br>2020/2021<br>(Communes de la CCPO et<br>Solaize) | Cotisations<br>trimestrielles<br>(en Euros)         | ANNEE SCOLAIRE<br>2020/2021<br>(Communes hors CCPO et autre<br>que Solaize) | Cotisations<br>trimestrielles<br>(en Euros)         |
|--------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------|
| EVEIL MUSICAL                                                      |                                                     |                                                                             |                                                     |
| EVEIL MUSICAL<br>(Grande Section et CP)                            | 50                                                  | EVEIL MUSICAL<br>(Grande Section et CP)                                     | 65                                                  |
| CURSUS TRADITIONNEL                                                |                                                     |                                                                             |                                                     |
| 1er CYCLE                                                          | 190                                                 | 1er CYCLE                                                                   | 247                                                 |
| 2ème CYCLE                                                         | 230                                                 | 2ème CYCLE                                                                  | 299                                                 |
|                                                                    | 150<br>(cursus<br>formation<br>musicale<br>terminé) |                                                                             | 195<br>(cursus<br>formation<br>musicale<br>terminé) |
| HORS CURSUS                                                        |                                                     |                                                                             |                                                     |
| HORS CURSUS ADOS                                                   | 190                                                 | HORS CURSUS ADOS                                                            | 247                                                 |
|                                                                    | 130<br>(cursus<br>formation<br>musicale<br>terminé) |                                                                             | 169<br>(cursus<br>formation<br>musicale<br>terminé) |
| HORS CURSUS ADULTES                                                | 250                                                 | HORS CURSUS ADULTES                                                         | 325                                                 |
|                                                                    | 180<br>(cursus<br>formation<br>musicale<br>terminé) |                                                                             | 234<br>(cursus<br>formation<br>musicale<br>terminé) |
| AUTRES SITUATIONS PEDAGOGIQUES                                     |                                                     |                                                                             |                                                     |
| Inscription seulement en cours<br>de formation musicale            | 90                                                  | Inscription seulement en cours<br>de formation musicale                     | 117                                                 |
| Inscription seulement dans une<br>pratique collective              | 70                                                  | Inscription seulement dans une<br>pratique collective                       | 91                                                  |
| FRAIS D'INSCRIPTION PAR AN ET PAR ELEVE                            |                                                     |                                                                             |                                                     |
| Frais d'inscription                                                | 16 €                                                | Frais d'inscription                                                         | 16 €                                                |

\*A partir de 18 ans, un élève est considéré « adulte ».

➤ **REDUCTION DE TARIFS**

1-Dans le cadre de plusieurs inscriptions pour une même famille :

- à partir de la 2<sup>ème</sup> inscription : réduction de 10% (uniquement sur la 2<sup>ème</sup> inscription)
- à partir de la 3<sup>ème</sup> inscription : réduction de 20% (uniquement sur la 3<sup>ème</sup> inscription)
- à partir de la 4<sup>ème</sup> inscription : réduction de 30% (uniquement sur la 4<sup>ème</sup> inscription)

En cas d'inscriptions simultanées, la réduction la plus élevée sera consentie sur la cotisation la plus faible.

2-En cas de force majeure ne permettant pas de dispenser le/les cours en présentiel (article 3.5.3 du règlement intérieur) :

- réduction de 25% sur chaque cours dispensé en distanciel

➤ **TARIF ETUDIANT**

Est appliqué un tarif enfant aux étudiants (âge limite 25 ans révolus) sur présentation de la carte d'étudiant.

**Toute année scolaire commencée est due dans son intégralité** (sauf cas particuliers voir article 3.7 du règlement intérieur de l'Ecole de Musique). Il sera accepté trois cours d'essais pour une inscription en éveil musical.

- DIT que les crédits budgétaires sont inscrits au BP 2020 de l'EMO au chapitre 70

---

**RAPPORT 13 : Désignation du représentant de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon au sein de la Commission consultative paritaire relative à la transition énergétique pour la croissance verte SIGERLY**

---

**Rapporteur Monsieur Pierre BALLELIO, Président**

*Vu les résultats du vote, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **DESIGNE** en tant que représentant de la CCPO au sein de la commission consultative paritaire relative à la transition énergétique pour la croissance verte créée par le SIGERLY :  
Mattia SCOTTI.

---

**RAPPORT 14 : Désignation du représentant de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon au sein de la Commission consultative paritaire relative à la transition énergétique pour la croissance verte SYDER**

---

**Rapporteur Monsieur Pierre BALLELIO, Président**

*Vu les résultats du vote, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **DESIGNE** en tant que représentant de la CCPO au sein de la commission consultative paritaire relative à la transition énergétique pour la croissance verte créée par le SYDER :  
Mattia SCOTTI.



---

**RAPPORT 15 : ZAC Charvas 2 - Acquisition amiable de la parcelle cadastrée ZI n° 7 sise au lieu-dit Charvas à Communay**

---

**Rapporteur : Monsieur Nicolas VARIGNY, Vice-Président délégué à la création et l'extension des parcs d'activités**

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de réévaluer la proposition d'acquisitions formulée en 2018 à Madame Anne-Marie COLIN épouse RIVOIRE ;
- **APPROUVE** l'accord à l'amiable, dans le cadre de la procédure d'utilité publique pour l'acquisition de la parcelle ZI n°7 d'une contenance cadastrale de 32a00ca pour un montant total de 33 350.56€, auprès de Madame Anne-Marie COLIN épouse RIVOIRE ;
- **DIT** que les frais d'acte notarié seront pris en charge par la CCPO ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget annexe de la ZAC « Charvas II ».

---

**RAPPORT 16 : ZAC Charvas 2 - Acquisition amiable de la parcelle cadastrée ZI n° 8 sise au lieu-dit Charvas à Communay**

---

**Rapporteur : Monsieur Nicolas VARIGNY, Vice-Président délégué à la création et l'extension des parcs d'activités**

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de réévaluer la proposition d'acquisitions formulée en 2018 au GFA de la Plaine ;
- **APPROUVE** l'accord à l'amiable, dans le cadre de la procédure d'utilité publique pour l'acquisition de la parcelle ZI n°8 d'une contenance cadastrale de 26a00ca pour un montant total de 32 460€, auprès du GFA de la Plaine ;
- **DIT** que les frais d'acte notarié seront pris en charge par la CCPO ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget annexe de la ZAC « Charvas II ».

---

**RAPPORT 17 : ZAC Charvas 2 - Acquisition amiable de la parcelle cadastrée ZI n° 11 sise au lieu-dit Charvas à Communay**

---

**Rapporteur : Monsieur Nicolas VARIGNY, Vice-Président délégué à la création et l'extension des parcs d'activités**

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **DECIDE** de réévaluer la proposition d'acquisitions formulée en 2018 à Monsieur Roger Jean Paul JARRET ;
- **APPROUVE** l'accord à l'amiable, dans le cadre de la procédure d'utilité publique pour l'acquisition de la parcelle ZI n°11 d'une contenance cadastrale de 77a00ca pour un montant total de 94 170€, auprès de Monsieur Roger Jean Paul JARRET ;
- **DIT** que les frais d'acte notarié seront pris en charge par la CCPO ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget annexe de la ZAC « Charvas II ».

---

**RAPPORT 18 : ZAC Charvas 2 - Acquisition amiable de la parcelle cadastrée ZI n° 12 sise au lieu-dit Charvas à Communay**

---

**Rapporteur : Monsieur Nicolas VARIGNY, Vice-Président délégué à la création et l'extension des parcs d'activités**

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** l'acquisition à l'amiable de la parcelle ZI n°12 d'une contenance cadastrale de 12a90ca pour un montant de 12 900€; auprès de Monsieur Georges GAUDENECHÉ ;
- **DIT** que les frais d'acte notarié seront pris en charge par la CCPO ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget annexe de la ZAC « Charvas II ».

---

**RAPPORT 19 : ZAC Charvas 2 - Acquisition amiable de la parcelle cadastrée ZI n° 14 sise au lieu-dit Charvas à Communay**

---

**Rapporteur : Monsieur Nicolas VARIGNY, Vice-Président délégué à la création et l'extension des parcs d'activités**

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à la majorité absolue :*

**28 VOTES POUR :** Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Nicolas VARIGNY, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sylvie ALBANI, Chrystelle REMY, Martine JAMES (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Mireille SIMIAN, René MARTINEZ, Pascale LUCARELLI, Lilian CARRAS, Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL, Philippe BULINGE (Sérézin du Rhône), Michel BOULUD, Marie-Laure SALAMONE (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Roberto POLONI, Patrice LAVERLOCHERE, Justine BONNARD, (Ternay)

**1 ABSTENTION :** Marie-Thérèse RIVIERE-PROST (Ternay)

- **DECIDE** de réévaluer la proposition d'acquisitions formulée en 2018 à l'indivision CAYET-ANNICCHIARICCO et d'individualiser le montant d'acquisition selon la quote-part indivise de chaque indivisaire ;
- **APPROUVE** l'accord à l'amiable, dans le cadre de la procédure d'utilité publique, pour l'acquisition de la parcelle ZI n°14 d'une contenance cadastrale de 1ha16a30ca pour un montant total de 140 513.42€, auprès de l'indivision CAYET-ANNICCHIARICCO ;
- **DIT** que les frais d'acte notarié seront pris en charge par la CCPO ;
- **AUTORISE** le Président à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget annexe de la ZAC « Charvas II ».

---

**RAPPORT 20 : Mise en place de mesures ERC en lien avec le volet dérogation à la destruction d'habitat d'espèces protégées du dossier loi sur l'eau pour la ZAC Charvas II**

---

**Rapporteur : Monsieur Nicolas VARIGNY, Vice-Président délégué à la création et l'extension des parcs d'activités**

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **APPROUVE** les mesures d'évitement, de réduction et de compensation proposées par l'étude

- **APPROUVE** les estimations financières de ces mesures
- **APPROUVE** la signature des conventions ORE pour la mise en place des mesures de réduction et de compensation sur des emprises dont la CCPO n'a pas la maîtrise foncière
- **AUTORISE** le Président à déposer le dossier de dérogation à la destruction d'habitat d'espèces protégés, ce dossier s'insérant dans le Porter-à-connaissance du DLSE
- **AUTORISE** le Président à signer les conventions ORE tripartites, avec les exploitants agricoles et les propriétaires fonciers
- **AUTORISE** le Président à signer tout acte lié à l'entretien des haies bocagères dans la limite de l'ouverture des crédits autorisés par le Conseil Communautaire
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la poursuite de cette étude et de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

---

**RAPPORT 21 : Désignation du représentant de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon au sein de l'Agence d'Urbanisme**

---

Rapporteur Monsieur Pierre BALLELIO, Président

*Vu les résultats du vote, le conseil communautaire, à la majorité absolue :*

**28 VOTES POUR :** Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Nicolas VARIGNY, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Chrystelle REMY, Martine JAMES (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennnes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Mireille SIMIAN, René MARTINEZ, Pascale LUCARELLI, Lilian CARRAS, Arnaud DELEU (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL, Philippe BULINGE (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD, Marie-Laure SALAMONE (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Roberto POLONI, Patrice LAVERLOCHERE, Justine BONNARD, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST (Ternay)

**1 ABSTENTION :** Sylvie ALBANI (Communay)

- **DESIGNE** en tant que représentant de la CCPO au sein de l'Agence d'Urbanisme :  
Nicolas VARIGNY

---

**RAPPORT 22 : Désignation du représentant de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon au sein du Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement**

---

Rapporteur Nicolas VARIGNY, Vice-Président délégué à l'aménagement du territoire

*Vu les résultats du vote, le conseil communautaire, à la majorité absolue :*

**27 VOTES POUR :** Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Nicolas VARIGNY, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sylvie ALBANI, Chrystelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennnes), Pierre BALLELIO, Arnaud DELEU, Sylvie CARRE, Mireille SIMIAN, René MARTINEZ, , Pascale LUCARELLI, Lilian CARRAS (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD, Marie-Laure SALAMONE (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Roberto POLONI, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Patrice LAVERLOCHERE, Justine BONNARD, (Ternay)

**2 ABSTENTIONS :** Martine JAMES (Communay) Philippe BULINGE (Sérézín du Rhône)

- **DESIGNE** en tant que représentant de la CCPO au sein du CAUE :  
Michel GOY.

---

**RAPPORT 23 : Désignation du représentant de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon au sein de l'Agence Locale de la Transition Energétique du Rhône (ALTE 69)**

---

Rapporteur Monsieur Pierre BALLELIO, Président

*Vu les résultats du vote, le conseil communautaire, à la majorité absolue :*

**28 VOTES POUR :** Mmes et MM, Raymond DURAND, Maryse MERARD, Nicolas VARIGNY, Cécile SUBRA (Chaponnay), Jean-Philippe CHONE, Patrice BERTRAND, Sylvie ALBANI, Chrystelle REMY (Communay), Timotéo ABELLAN, Sandra BULLION (Marennnes), Pierre BALLELIO, Arnaud DELEU, Sylvie CARRE, Mireille SIMIAN, René MARTINEZ, Pascale LUCARELLI, Lilian CARRAS (St Symphorien d'Ozon), Mireille BONNEFOY, Christophe TEZENAS DU MONTCEL, Philippe BULINGE (Sérézín du Rhône), Michel BOULUD, Marie-Laure SALAMONE (Simandres), Mattia SCOTTI, Béatrice CROISILE, Roberto POLONI, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST, Patrice LAVERLOCHERE, Justine BONNARD, (Ternay)

**1 ABSTENTION :** Martine JAMES (Communay)

- **DESIGNE** le représentant titulaire et le représentant suppléant suivants pour représenter la CCPO au sein de l'Agence départementale de la transition énergétique :

Délégué titulaire :

- Nicolas VARIGNY

Délégué suppléant :

- Mattia SCOTTI

---

**RAPPORT 24 : Conventions n°4, 5, 6 d'attributions pour une aide à la rénovation thermique dans le cadre du programme Habiter Mieux**

---

Rapporteur Monsieur Nicolas VARIGNY, Vice-Président délégué au logement

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **AUTORISE** le Président à signer les trois conventions d'attributions pour le versement d'une aide à la rénovation thermique de 1 000 € par dossier ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2020 de la CCPO au chapitre 65.

---

**RAPPORT 25 : Désignation des représentants de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon au sein du PARFER (Pour une Alternative Raisonnée Ferroviaire- Les Elus Riverains)**

---

Rapporteur Pierre BALLELIO, Président

Monsieur VARIGNY quitte l'assemblée.

*Vu les résultats du vote, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **DESIGNE** le représentant titulaire et le représentant suppléant de la CCPO suivants au sein du conseil de l'association PARFER :

Délégué titulaire :

- Jean-Philippe CHONE

Délégué suppléant :

- Jean-Luc SAUZE

Monsieur VARIGNY réintègre l'assemblée.

---

**RAPPORT 26 : Désignation du représentant de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon au sein de la Mission Locale Rhône Sud-Est**

---

Rapporteur Pierre BALLELIO, Président

*Vu les résultats du vote, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **DESIGNE** en tant que représentant de la CCPO au sein de la Mission Locale Rhône Sud Est : Michel BOULUD.

---

**RAPPORT 27 : Désignation du représentant de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon au sein d'Initiative Isère Vallée du Rhône (IIVR)**

---

Rapporteur Pierre BALLELIO, Président

*Vu les résultats du vote, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **DESIGNE** le représentant titulaire et le représentant suppléant de la CCPO suivants au sein d'Initiative Isère Vallée du Rhône :
  - Délégué titulaire :
    - Michel BOULUD
  - Délégué suppléant :
    - Jean-Philippe CHONE

---

**RAPPORT 28 : Désignation des membres de la Commission Intercommunale d'Accessibilité**

---

Rapporteur Timotéo ABELLAN, Vice-Président délégué à l'accessibilité

*Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :*

- **DESIGNE** comme suit la composition de la commission intercommunale pour l'accessibilité
  - Pour le collège des élus :

|          |            |           |                         |
|----------|------------|-----------|-------------------------|
| Monsieur | SIBOURD    | Gérard    | COMMUNAY                |
| Madame   | JACQUET    | Lauredana | CHAPONNAY               |
| Monsieur | SAUZE      | Jean-Luc  | MARENNES                |
| Monsieur | WINTRICH   | René      | SAINT SYMPHORIEN D'OZON |
| Madame   | TOURNEBIZE | Monique   | SEREZIN DU RHONE        |
| Monsieur | BLANC      | Maurice   | SIMANDRES               |
| Madame   | RENAUDIN   | Angéline  | TERNAY                  |

- Pour le collège des associations et représentants d'usagers :

|          |             |           |                      |
|----------|-------------|-----------|----------------------|
| Monsieur | JOURDAN     | Jacky     | SIMANDRES            |
| Monsieur | TOUZET      | Philippe  | ST SYMPHORIEN D'OZON |
| Madame   | SZCZESNIACK | Véronique | COMMUNAY             |

#### Décisions du Bureau :

- N° B03.20 : Autorisation de signer le contrat n° 2020.11.00 afin de faire appel à un maître d'œuvre pour aménager l'espace de l'Ilôt de la Barbandière à St Symphorien d'Ozon  
 Montant : 57420,00€ HT soit 68904,00€ TTC solution base ; 2000,00 €HT soit 2400,00€TTC mission comp.1 ; 1600,00 € HT soit 1920,00 € TTC mission comp.2 ; 1500,00 € HT soit 1 800,00 € TTC mission comp.3  
 Société : FOLIA
- N°B04.20 : Signature d'un acte permettant l'acquisition des parcelles cadastrées section AC n°199,200,201,202 et 204 ainsi qu'une convention avec Enedis pour la parcelle section AC 202 ; sis 45 avenue du Dauphiné à Sérézin du Rhône afin d'incorporer dans le domaine public un parking pour la construction d'un futur programme immobilier  
 Montant : 840 m2 au prix de 1€  
 Société : SA VILOGIA
- N° B05.20 : Autorisation de signer l'avenant n°1 au marché n° 2016.03.00 relatif à l'augmentation du coût de la copie noir et blanc à 0.0037 € HT soit 0 .0042 € TTC  
 Montant : augmentation de 0.0002 € HT par copie  
 Société : SAS AVENIR BUREAUTIQUE
- N°B06.20 : Signature d'un acte permettant l'acquisition de la parcelle cadastrée section ZD n°164p à Communay pour le projet de création d'un parking de covoiturage en partenariat avec les Autoroutes du Sud de la France  
 Montant : 5 655m2 au prix de 0.50€/m2, soit un montant total de 2 830 €  
 Propriétaire : privé

#### Décisions du Président :

- N° 25.20 : Signature d'une convention de travaux concernant la parcelle cadastrée section A n°729p sis route de Mions sur la commune de Chaponnay  
 Montant : 863 m2 au prix de 3,50€/m2 soit 3 020,50 €  
 Propriétaire : privé
- N°26.20 : Signature d'une convention de travaux concernant la parcelle cadastrée section AC n°192p sis rue Claude Brosse à Sérézin du Rhône afin d'améliorer la sécurité des usagers  
 Montant : sans objet  
 Propriétaire : privé

**Saint Symphorien d'Ozon**  
**Le 23/07/2020**

Pierre BALLELIO  
 Président